

Compte-rendu simplifié du conseil municipal du 7 juin 2021

Point 1- Projet d'effacement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone de la rue des Prés.

Le conseil a validé la proposition du département pour l'enfouissement des réseaux aériens rue des Prés, la date retenue n'étant pas encore arrêtée.

Point 2- Information sur la fermeture du lieu-dit : Les Piliers.

Cette zone bordant les anciennes caves à champignons et rachetée récemment par le département, a été fermée à tout engin à moteur pour y assurer la conservation de la flore et de la faune. Les piétons peuvent continuer de la traverser.

Point 3- Adhésion au service « efficacité énergétique » du PETR.

Le conseil a validé l'adhésion à ce service pour travailler aux économies d'énergies des bâtiments communaux.

Point 4- Reconstitution de la convention du service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le conseil a validé cette reconduction pour une période de 6 ans.

Point 5- Convention de mise à disposition de locaux communaux à la Communauté de Communes

Celle-ci a été acceptée par le conseil, elle concerne aujourd'hui essentiellement le local utilisé pour le périscolaire.

Point 6- Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire

Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

Point 7- Compétence « Autorisation organisation de la mobilité dans la Communauté de Communes Sud Sarthe »

Le conseil municipal a accepté le transfert en partie de la compétence mobilité de la région vers le département et la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Point 8- Demande d'autorisation de défrichement.

Le conseil a validé la demande de défrichement déposée pour le complément de surface nécessaire à l'implantation d'une nouvelle station d'épuration.

Point 9- Convention de mise à disposition de la surface artificielle d'escalade avec animateur professionnel.

Cette convention a été validée par le conseil pour son installation temporaire dans l'école.

Point 10- Demande de subvention au conseil départemental pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Celle-ci a été validée par le conseil.

Point 11- Tarification des repas de la cantine scolaire.

Le conseil a validé une augmentation de 5% du prix des repas de la cantine scolaire.

Point 12- Aide à la rénovation de l'habitat par la commune.

Le principe a été validé par le conseil et fera l'objet d'une information auprès des habitants.